

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISERE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10+4

### Séance du 06 février 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 31 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — SIMIAN Régine — TORRES Gaëlle

**Absent(s) excusé(s)** : CREBESSEGUES Étienne — JACQUIER Habiba — MILLET Benoit — RODRIGUES BARBOSA Florent — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s)** :

**Procuration(s)** : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — CREBESSEGUES Étienne à TORRES Gaëlle - JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude — RODRIGUES BARBOSA Florent à PELERIN Yves

**Secrétaire de séance** : TORRES Gaëlle

### Délibération n° 2023 015

#### **OBJET : AMENAGEMENT VOIRIE ET RESEAU CHEMIN DES MARAIS**

Le Maire, Jean-Pierre Berthelot, présente à l'assemblée un devis émanant du Géomètre expert Ellipse pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'aménagement voirie et réseau eau pluviale du chemin des Marais.

Ce devis comprend :

- Une réunion de concertation avec les élus pour définir les attentes.
- 1 à 2 esquisses d'aménagements proposés.
- Le chiffrage sommaire des travaux.
- L'élaboration du dossier d'AVant-Projet (AVP) pour demande de subvention.

Le devis présenté s'élève à 2 375,00€ HT (2 850,00€ TTC).

Après concertation le conseil municipal valide le devis émanant du Cabinet Ellipse pour un montant HT de 2 375,00€ soit 2 850,00€ TTC.

**Pour : 10 +4**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

Pour copie conforme.

